
**À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS SUIVANTS, FORMANT QUORUM
SOUS LA PRÉSIDENTE DE LA MAIRESSE, MADAME ISABELLE PARENT:**

André Lafrenière
Lucie Vignola
Chantale Perreault

Julie-Anne Cousineau
Bertrand Taillefer

Est absent le conseiller Monsieur Patrick Gautschi.

La directrice générale, Madame Chantal Soucy, est également présente.

**19-216 8.8 Regroupement pour femmes victimes de violence conjugale [n/d
803-100]**

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de la police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

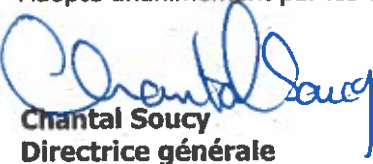
Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale,

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
et résolu,

que le conseil municipal proclame Notre-Dame-de-la-Merci municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté unanimement par les conseillers.



Chantal Soucy
Directrice générale

CS/bb